

## Compte rendu de séance

### Séance du 23 Décembre 2016

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	8	8

Date de la convocation
15/12/2016

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture  
Publication du :27/12/2016

L'an 2016, le 23 Décembre à 20:00, le Conseil Municipal de Commune de Saint-Rémy-du-Plain, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur LERAY Yves, (Maire).

**Présents** : M. LERAY Yves, Maire, M. PRIOUL Dominique, M. RAPINEL Stéphane, M. BERRUYER Cyrille, M. BELLIER Dany, M. BUSNEL Rémy, M. JAMET Jean-Yves, M. MACÉ Marcel

**Excusés** : Mme MEIGNAN Laëtitia, Mme DESEVEDAVY Marie-Hélène, Mme LEGRAND Sandrine, Mme ROCHELLE Christelle, M. ROUAULT Renan  
**Absent(s)** : Mme BEZIER Sylvie, M. PELÉ Rémy

**A été nommé(e) secrétaire** : Mr BERRUYER Cyrille

#### **Objet(s) des délibérations**

2016 -067 - Nomination du conseiller titulaire et du conseiller suppléant à la nouvelle communauté de communes.  
2016 -068 - Validation des montants décidés par la CLECT  
2016 -069 - Devis maçonnerie cour de l'école maternelle  
2016 -070 - Décision modificative N°1  
2016 -071 - Résiliation Contrat SAS SACPA  
2016 -072 - Travaux accessibilité église et mairie  
2016 -073 - Convention FGDON  
2016 -074 - Concours maisons fleuries 2016

#### **2016 -067 – Nomination du conseiller titulaire et du conseiller suppléant à la nouvelle communauté de communes.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour les communes de moins de 1000 habitants, les conseillers communautaires sont désignés dans l'ordre du tableau. C'est donc obligatoirement le maire qui est le conseiller communautaire titulaire. Les communes représentées par un seul conseiller communautaire se voient attribuer un délégué suppléant, qui est appelé à remplacer le délégué titulaire absent de sa commune.

Selon la loi en vigueur, le conseil municipal prend acte de cette nomination :

- Mr LERAY, Maire, délégué titulaire
- Mr PRIOUL, premier adjoint, délégué suppléant

#### **2016 -068 – Validation des montants décidés par la CLECT**

Lors de chaque transfert de compétences, la CLECT a pour rôle d'évaluer financièrement les charges transférées afin de mesurer l'impact sur les attributions de compensation.

Monsieur le Maire présente le rapport de la CLECT au conseil municipal.

Pour la commune de ST REMY DU PLAIN :

- La participation voirie sera de 12833€
- La participation SDIS sera de 11519€
- L'attribution de compensation est de 9736€

La commune devra versée en 2017 : 12833€ (voirie) + 11519€ (SDIS) - 9736€ (AC) = 14616€  
Après délibération, le conseil municipal approuve ce montant qui sera inscrit au budget 2017

#### **2016 -069 – Devis maçonnerie cour de l'école maternelle**

Vu la demande des parents d'élèves de sécuriser la cour de l'école maternelle, le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise "JOSSE Sébastien" de ST REMY DU PLAIN, pour la démolition et la réfection de chapeau de muret sur le pourtour de la cour.  
Le montant des travaux est de 9388.60€TTC

#### **2016 -070 – Décision modificative N°1**

Afin de pouvoir payer les travaux de maçonnerie de l'école maternelle, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de procéder aux opérations suivantes sur le budget communal 2016 :

Article 2315-40 : travaux salle des fêtes : -20000€

Article 2315-48 : travaux école : +20000€

Après délibération, le conseil municipal autorise cette modification budgétaire.

#### **2016 -071 – Résiliation Contrat SAS SACPA**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'Antrain Communauté a adhéré à la SAS SACPA (Centre animalier de Betton). Le contrat signé avec la commune de ST REMY DU PLAIN n'a plus lieu d'être.

La société fait donc un remboursement partiel de la facture réglée. La somme de 791.77€ sera remboursée à la commune de ST REMY DU PLAIN.

Après délibération, le conseil municipal accepte cette résiliation de contrat et autorise Mr le Maire à émettre le titre correspondant

#### **2016 -072 – Travaux accessibilité église et mairie**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du devis de l'entreprise "VIRAGES" pour l'acquisition de divers matériaux nécessaires à renforcer l'accessibilité de la mairie et de l'église.

Le devis d'un montant de 4609.60€HT comprend l'acquisition de bande thermocollée, de primaire d'accrochage, de bande podotactile, de profil pour contraste de contremarches, de rail de guidage, de résine méthacrylate et de bande de guidage en béton.

Après délibération, le conseil municipal accepte ce devis.

### **2016 -073 – Convention FGDON**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la convention entre la commune et le FGDON (anciennement FEVILDEC : Fédération départementale de lutte contre les organismes nuisibles d'Ille et Vilaine) arrive à échéance. Il propose au conseil municipal de renouveler cette convention pour la période 2017/2020 pour un montant de 110€ par an.

Après délibération le conseil municipal est favorable au renouvellement de cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer

### **2016 -074 – Concours maisons fleuries 2016**

Cette année, 24 personnes ont été sélectionnées pour le concours des maisons fleuries.

Après délibération, le conseil municipal décide de récompenser chaque participant en lui offrant une plante et un bon d'achat de 20€. Les bons d'achat seront à faire valoir avant le 30 juin 2017, soit au foyer de vie de Bazouges, aux établissements MORIN d'Antrain, au CAT « la Corbinais » de Saint Jean sur Couesnon, chez Mr JOURDAN à Epiniac ou chez Georgault de St Aubin du Cormier

#### **Questions diverses :**

**Réparation horloge église** : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la facture de réparation de l'horloge de l'église est d'un montant de 816€TTC

**Organisation voeu** : Faire la même commande que l'an dernier chez Lambert Traiteur. Servir du Kir pétillant et non du Kir breton

Séance levée à: 21:30

*En mairie, le 28/12/2016  
Le Maire  
Yves LERAY*